



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

## Comité Rivière du Gave de Pau

### Contrat de rivière, Natura 2000 et Programme d'Actions de Prévention des Inondations

COMPTE RENDU

21 Mars 2016

Salle du palais des congrès à Lourdes



PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

4 rue Michelet - 65100 LOURDES - Tél. 05 62 42 64 98 - Fax. 05 62 42 63 59 - mail : [contact@plvg.fr](mailto:contact@plvg.fr)  
Site web : [www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com)

# SOMMAIRE

<b>1- OBJET</b>	<b>3</b>
<b>2- LISTE DES PARTICIPANTS</b>	<b>3</b>
<b>3- LANCEMENT DU DEUXIEME CONTRAT DE RIVIERE</b>	<b>3</b>
<b>4- LANCEMENT DU PREMIER PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS GAVE DE PAU BIGOURDAN</b>	<b>6</b>
<b>5- ETAT DE L' ANIMATION NATURA 2000</b>	<b>7</b>
<b>6- CONCLUSION DU COMITE RIVIERE</b>	<b>8</b>

---

*Ce comité fait suite aux premières Assises de l'Eau des Vallées des Gaves qui ont réuni près de 150 participants. Cette manifestation a été un franc succès et les tables rondes qui se sont succédées ont apporté un éclairage sur la gestion des rivières et la nouvelle compétence GeMAPI. L'ensemble des présentations et les actes de ces Assises sont disponibles sur le site web du PLVG dans la rubrique documentation.*

---

## 1- OBJET

L'ordre du jour du comité rivière avait pour objectif de présenter les outils mis en place à l'échelle du Gave de Pau et de ses affluents par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, à savoir :

- Contrat de Rivière 2016-2020 et le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau,
- Animation du site Natura 2000 « Gave de Pau et Gave de Cauterets »,
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour la période 2015-2017.

## 2- LISTE DES PARTICIPANTS

*Cette liste est disponible en annexe du présent compte rendu.*

## 3- LANCEMENT DU DEUXIEME CONTRAT DE RIVIERE

Mme Hélène SAZATORNIL, animatrice du Contrat de rivière Gave de Pau présente l'ordre du jour :

- Articulation entre les outils de gestion et élection du nouveau président du comité rivière,
- Présentation du 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière,
- Programmation pour l'année 2016,
- Point sur les mines de Penarroya (indice Gammars, procédure de fermeture).

Sur le bassin versant du Gave de Pau amont, coexistent quatre démarches pour la gestion des cours d'eau, toutes portées par le PLVG :

- le PPG (Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau),
- le DOCOB (DOCUMENT d'Objectifs) du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets »,
- le PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations),
- le Contrat de rivière Gave de Pau amont.

Pour chaque démarche, un comité de pilotage a été créé. Ainsi, un Comité rivière a été mis en place pour assurer le pilotage du contrat de rivière Gave de Pau amont. Ce comité de 146 membres (dont les 71 communes du bassin versant), anciennement présidé par M. Georges AZAVANT, a été renouvelé par arrêté préfectoral le 17 décembre 2014. De plus, le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » a été arrêté le 31 mars 2008 ; il est présidé par Maryse CARRERE, Présidente du PLVG, et compte 111 membres (dont les 26 communes riveraines des Gaves). Il a vocation à piloter la mise en œuvre de la démarche Natura du site qui vise en priorité la préservation et la restauration des espèces et habitats aquatiques liés aux Gaves de Pau et de Cauterets. Enfin, le volet inondation du Contrat de rivière est développé dans le cadre du PAPI Gave de Pau Bigourdan. Un Comité de pilotage a été mis en place pour suivre l'avancé de ce programme, avec 144 membres (dont les 70 communes du bassin versant) présidé par Maryse CARRERE et Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète des Hautes-Pyrénées. Ces trois outils de gestion de l'eau assurent une mise en œuvre cohérente des actions en faveur des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la prévention des inondations. Ils doivent donc être menés en étroite collaboration. Actuellement, ils sont gouvernés par des comités distincts mais constitués quasiment des mêmes membres. Il est proposé de rationaliser la gouvernance en créant un unique comité. La candidature de Mme CARRERE, actuellement Présidente du PLVG, du COPIL Natura 2000 et du PAPI, pour présider cette instance est avancée. Les propositions de comité unique et de Présidence sont saluées et approuvées par l'assemblée.

Par ailleurs, le bureau du Contrat de rivière a été révisé afin de prendre en compte les évolutions de structures. Enfin, en parallèle du comité technique du réseau qualité déjà en place, d'autres commissions techniques pourront être créées afin de pouvoir travailler en groupes plus restreints sur des points particuliers.

Il est rappelé qu'un premier Contrat a été mis en œuvre de 2002 à 2012 et que depuis le PLVG s'est attaché à l'élaboration d'un second Contrat. Le dossier définitif, document cadre qui regroupe l'état des lieux, le diagnostic, les objectifs et stratégie d'intervention ainsi que le programme d'action, a été validé en juin 2015 par l'Etat et l'Agence de l'Eau. Il est accompagné d'un document contractuel qui le synthétise et dans lequel les principaux maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers s'engagent ; il a été validé fin 2015 par les partenaires financiers pour un montant de 45 M€ sur 5 ans soit de 2016 à 2020. Ces documents sont disponibles dans la rubrique documentation du site web du PLVG.

Les enjeux de ce 2<sup>nd</sup> Contrat sont multiples. Ils concernent en priorité la restauration et l'entretien des cours d'eau, des espaces de mobilité et des zones humides, la maîtrise du risque d'inondation, la valorisation des actions des porteurs de projets ainsi que la résorption des pressions ponctuelles et diffuses. Sur les 40 masses d'eau rivières du bassin versant, 5 sont dégradées (13%) et 35 sont en bon état (source - état des lieux 2013). L'objectif global du 2<sup>nd</sup> contrat est d'atteindre le bon état pour 39 des 40 masses d'eau superficielles à échéance 2021 en s'appuyant sur les 6 thèmes suivants :

- **Amélioration et suivi de la qualité de l'eau** : améliorer 22 systèmes d'assainissements collectifs cibles, notamment celui de la commune de Lourdes, et réhabiliter 120 assainissements non collectifs prioritaires. Mesurer la qualité des cours d'eau à travers le réseau existant de 20 stations de mesures et mettre en place un réseau de mesures des eaux souterraines...
- **Gestion des milieux aquatiques** : mettre en œuvre le PPG, restaurer des espaces de mobilité (près de 300 km de cours d'eau concernés), améliorer les continuités écologiques et sédimentaire de ces cours d'eau de montagne (réouverture potentielle de 59 km de cours d'eau), améliorer la gestion des zones humides notamment dans les secteurs de Lourdes et du val d'Azun par la contractualisation de mesures agro-environnementales sur 106 ha, mettre en place une politique de gestion foncière de l'espace de mobilité, suivre le fonctionnement des cours d'eau...
- **Prévention des inondations** : en réponse aux inondations qu'a connues le territoire en 2012 et 2013, mise en œuvre du PAPI Gave de Pau Bigourdan.
- **Préservation de la ressource en eau** : avec 40 unités de distribution à fiabiliser concernant 16 % de la population desservie du territoire, sécuriser l'alimentation en eau et protéger la ressource.
- **Valorisation touristique** : aménager et valoriser les milieux aquatiques ainsi que les activités d'eaux vives et de loisirs.
- **Animation, gouvernance et communication** : mettre en œuvre les actions du contrat de rivière et développer la réflexion vers l'aval du Gave de Pau (SAGE), améliorer la gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau afin de disposer de structures de gestion adaptées dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) et de la loi NOTRe, améliorer la sensibilisation et la communication auprès des différents publics.

Les actions « phare » de l'année 2016 sont :

- ✓ accompagner les collectivités aux prochaines évolutions la compétence GeMAPI - loi NOTRe (eau et assainissement) et à la démarche zéro phytosanitaire non agricole,
- ✓ lancer les démarches contractuelles prévues dans le contrat de rivière (PAEC, opération coordonnée de continuité écologique, opération collective petites entreprises),
- ✓ mettre en œuvre le PPG, définir un espace de mobilité admissible,
- ✓ mettre en œuvre la nouvelle compétence « entretien » pour l'assainissement non collectif,
- ✓ démarrer l'étude sur le devenir du lac des Gaves,
- ✓ assurer le lien et la coordination entre les différents outils de gestion de l'eau.

Mme MANSANNE, chargée de mission Natura 2000, aborde le point sur les mines de Penarroya. Elle présente l'étude, portée par l'Agence de l'eau sur les gaves de Cauterets et de Pau, qui consiste à évaluer l'impact potentiel des mines de Penarroya sur la biologie aquatique. Elle s'est basée sur l'indicateur gammare, invertébré des cours d'eau sensible à la pollution métallique. Deux campagnes d'exposition des gammares dans le milieu ont été réalisées (hautes et basses eaux) sur le gave de Cauterets à l'amont et à l'aval des mines de Penarroya. Suite aux résultats de la première campagne, l'étude a été étendue sur le gave de Pau lors de la seconde campagne en amont et en aval de la confluence avec le gave de Cauterets, dans le but de mesurer l'effet de la dilution sur la contamination métallique. Les analyses révèlent une très forte toxicité métallique sur le gave de Cauterets en aval du site minier : entre 85 et 98 % de mortalité des gammares exposés, inhibition alimentaire importante, dépassement des seuils pour 7 métaux. Les valeurs de plomb et de zinc mesurées par cette méthode sont des valeurs maximales à l'échelle nationale.

Mme SAZATORNIL précise la procédure d'arrêt de la concession de Penarroya. Le premier donné acte pris en 2002 prescrivait des mesures complémentaires à réaliser par l'entreprise, le second donné acte partiel (2006-2009) a permis l'exécution de travaux de mise en sécurité. Des travaux complémentaires de stabilisation des terrains et de revégétalisation ont été finalisés en 2014 par Recylex sur le site de la Galène. Le mémoire final a été transmis par Recylex en avril 2015. Suite à une visite sur site, les services de la DREAL ont établi un PV de récolement et ont transmis au Préfet une proposition d'arrêté de deuxième donné acte final. Cet arrêté actera l'exécution des dernières mesures réalisées par l'entreprise et mettra fin à l'exercice de la police des mines sur la concession.

Lors du dernier Comité de Pilotage des mines de Penarroya de fin 2015, les services de l'Etat ont indiqué que l'établissement de ce dernier arrêté ne peut être remis en cause suite aux résultats de l'étude Gammare. En effet, le premier donné acte imposait à la société de mener des analyses sur la qualité d'eau mais ne comportait aucune mention quant à l'obligation de réduction ou compensation de l'impact éventuel. Le dernier donné acte ne peut donc pas leur être refusé pour le motif d'impact sur la qualité du milieu naturel.

Mme Sazatornil précise que deux problématiques seront à la charge des collectivités locales après le départ de la société. D'une part, le surcout d'évacuation et de traitement des matériaux contaminés par les métaux issus d'éboulements sur la route départementale serait à la charge du Conseil Départemental 65. D'autre part, le surcout de la gestion des matériaux du Gave de Pau dans le cadre du PPG et de la réhabilitation du Lac des Gaves, du à la dépollution des sédiments contaminés ou aux travaux spécifiques engendrés par cette contamination serait à la charge de la collectivité compétence en GeMAPI (SYMIHL/Communauté de Communes/PLVG).

Les résultats de l'étude gammare et l'état d'avancement de la procédure de fermeture ont été présentés en bureau du Comité Rivière. Les élus ont souhaité réagir à cet état de fait avant la délivrance du dernier donné acte en sollicitant la mise en place de mesures compensatoires afin d'aider les collectivités à qui reviendra la charge de cette pollution.

Mme REBATTU, Sous-Préfète d'Argelès-Gazost, rappelle l'arrêté de premier donné acte et les mesures complémentaires demandées. Elle précise que seul le site de la Galène n'avait pas fait l'objet de récolement au regard des mesures complémentaires demandées par les services de la DREAL. Mme la Sous-Préfète confirme que l'arrêté de deuxième donné acte sera proposé à Mme la Préfète avant la fin de l'année. Les obligations réglementaires de la société sont sous le régime du code minier. Sous ce code, pour pouvoir prescrire de nouvelles mesures à Recylex, il faudrait que des risques importants, nouveaux et susceptibles de remettre en cause la sécurité des biens et des personnes apparaissent après le donné acte et qu'ils soient liés à l'exploitation minière. Cette police résiduelle n'est valable que jusqu'à l'expiration du titre minier, c'est-à-dire jusqu'à fin 2018. En outre, les résidus miniers présents sur le site de la Galène ont été générés par l'activité de deux laveries, anciennement exploitées par la société « The mine of Pierrefitte Limited », qui a cessé son activité avant la mutation de la concession à la société Penarroya. Les résidus sont donc sans lien avec l'exploitation minière mise en œuvre par la société Penarroya. L'analyse juridique menée par Recylex a montré que leur responsabilité ne pouvait pas être engagée. Sur la question des éboulements, Recylex a mis en place un guide de gestion et a pris contact avec le Conseil Départemental sur ce sujet. Mme la Sous-Préfète souligne qu'il existe une contamination des sols en métaux liée au contexte géologique, qui ne concerne pas uniquement le site de la Galène. De plus, Recylex a réalisé la surveillance des eaux du site, conformément aux

prescriptions de l'arrêté préfectoral de premier donner acte. La société a également été au-delà de ses obligations réglementairement en poursuivant les analyses entre 2002 et 2015 ainsi qu'en réalisant une étude de traçage du zinc en 2008 et 2009. Celle-ci a montré que 70 % du zinc provient d'une source sous-terrainne, non localisée, au droit du site de la Galène et non des eaux de ruissellement.

Mme CARRERE invite l'assemblée à se manifester sur cette problématique. Mme PORTIER (FNE 65 et Nature Midi-Pyrénées) souhaite avoir davantage de précisions sur les dates des campagnes de l'étude gammames. Mme MANSANNE indique que la campagne en basses eaux a été réalisée en février 2015 et celle de hautes eaux en juin 2015. Sur le plan juridique, Mme PORTIER précise que France Nature Environnement a des juristes qui pourraient aider les collectivités.

M. RAUST (ANPER 65) explique que son association et l'ONF ont été saisies par Recylex pour reboiser le site de la Galène. Les fascines et plantations préconisées ont été mises en place par Recylex. Il souligne les ventes successives (Pennaroya puis metaleurop puis Recylex) entre les différentes entreprises et les retombées pour les collectivités locales. Il pose la question de l'engagement dans une procédure pour essayer de trouver une solution et souhaite que les associations et les collectivités s'associent et partagent leurs compétences pour engager une action.

Mme CARRERE indique qu'il est nécessaire d'attendre que l'arrêté soit pris pour engager une procédure. Elle propose dans un premier temps de rédiger une motion pour alerter les pouvoirs publics sur la situation et encourage les associations à se mobiliser et précise que PLVG n'a pour le moment pas la légitimité d'engager une procédure car il n'est pas compétent.

M. LARZABAL, maire d'Arcizans-Dessus, demande si des analyses ont été réalisées sur l'ensemble des cours d'eau du Cabalirros, car c'est une montagne très chargée en métaux lourds. Mme SAZATORNIL explique que ces analyses ont été réalisées mais elle ne connaît pas les cours d'eau concernés. Elle rajoute qu'une étude sur la pression des flux métalliques a été effectuée en 2006. Les résultats montraient que si l'ensemble de la montagne était contaminé, c'est dans le secteur de la Galène que les taux étaient les plus importants. Cette étude est accessible sur le site internet du PLVG. M. DUPLAN, Conseil Départemental 65, ajoute que des analyses sur les bryophytes ont été effectuées sur le gave d'Estaing de 2004 à 2010 où la contamination était bien moins importante que sur le gave de Cauterets.

#### **4- LANCEMENT DU PREMIER PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS GAVE DE PAU BIGOURDAN**

M Olivier FRYSOU, chargé de l'animation et de la mise en œuvre du PAPI Gave de Pau bigourdan, rappelle les grandes étapes de la constitution du programme :

- 3 comités de pilotage ont permis de faire émerger un programme partagé contenant 48 actions pour un montant de 16 M€ à réaliser sur 2 ans,
- le programme a été labellisé en Commission Mixte Inondation le 9 juillet 2015 et la convention a été signée le 10 décembre 2015 par l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

Il est rappelé que la Déclaration d'Intérêt Général permettant la réalisation des travaux post-cruve prendra fin à compter du 21/08/2016.

Pour permettre de suivre au jour le jour l'état d'avancement du programme, il est proposé de mettre en place des tableaux de bord. La mise à jour de ces tableaux permettra d'échanger avec les partenaires financiers pour ne pas manquer les dates des commissions permanentes qui permettent de notifier les subventions aux maîtres d'ouvrage. Le PLVG en profite pour présenter un rapide rétro-planning sur les actions en cours et programmées pour 2016. Le budget prévisionnel associé à ce planning est ensuite présenté.

Le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves présente ensuite les grands objectifs stratégiques pour chacun des axes et les indicateurs de réussite qui permettront de juger de l'atteinte partielle ou totale de ces objectifs. Le détail de chaque indicateur est disponible sur la présentation jointe en annexe.

Mme Véronique MABRUT, directrice déléguée de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à Pau, rappelle que la mise en place d'indicateurs doit se faire le plus en amont possible. Que ce soit pour le Contrat de Rivière ou pour le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, ces indicateurs permettent d'apporter des éléments importants sur l'avancement des programmes auprès des instances décisionnelles, notamment celles de l'Agence de l'Eau. La mise en place d'indicateurs fiables et partagés au démarrage du programme permet d'évaluer les effets des actions sur un territoire. Avec une mise à jour annuelle de ces indicateurs, il sera possible de juger régulièrement de la bonne progression du programme tout en se donnant les moyens d'améliorer cette progression.

Mme Maryse CARRERE demande à l'assemblée de valider l'ensemble de ces indicateurs afin de pouvoir les mettre en œuvre. M Olivier FRYSOU rappelle que ces indicateurs seront rendus disponibles ; ils sont téléchargeables sur le site internet du PLVG.

Mme Dominique PORTIER regrette qu'une validation soit demandée en comité rivière alors que les documents n'ont pas été envoyés au préalable. A l'avenir, elle souhaite que les points soumis à l'avis de l'assemblée soient envoyés avec 5 jours d'avance au moins. M Bernard MOULES fait le même constat.

Mme Maryse CARRERE demande à ce que l'assemblée valide « sur le principe » ces indicateurs.

Une riveraine du Gave de Pau habitant la commune d'Adast demande s'il est prévu de creuser le lit du Gave sur le secteur amont de l'ancien lac des gaves. En effet, suite à des précipitations non exceptionnelles la nappe phréatique monte plus haut qu'avant, ce qui génère des inquiétudes de la part des riverains y compris au niveau de la qualité des eaux (pollution au Zinc). Mme Maryse CARRERE indique ne pas disposer des compétences techniques suffisantes pour répondre à cette question. Elle précise toutefois que le creusement du Gave de Pau n'est pas prévu sur ce secteur car cela reviendrait trop cher pour un effet très limité. M Olivier FRYSOU rappelle par ailleurs que la plaine est exclusivement constituée d'alluvions grossières charriées par le Gave de Gavarnie et par le Gave de Cauterets. La nappe contenue dans ces alluvions fluctue en fonction des précipitations qui ont été abondantes ces derniers mois et qui participent à la forte augmentation du niveau de la nappe. Mme Maryse CARRERE ajoute que le SYMIHL engage dès le printemps 2016 un programme de travaux pour accompagner la dynamique naturelle du Gave de Pau tout en limitant le risque de divagation en direction de la plaine d'Adast. Une bonne partie de ces travaux devrait être achevée d'ici fin 2016.

## **5- ETAT DE L'ANIMATION NATURA 2000**

Mme MANSANNE, chargée de mission Natura 2000, présente les principales mesures mises en œuvre en 2015.

Mme MANSANNE rappelle que le gave de Pau et le Nès sont classés en liste 1 et 2. Selon la liste 2, il est nécessaire d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments. Elle impose une mise en conformité des ouvrages existants et régulièrement autorisés (avec obligation de résultats) dans un délai de 5 ans à compter de la date de l'arrêté soit au 9 novembre 2018.

Afin d'aider les exploitants hydroélectriques à se mettre en conformité, le PLVG anime une démarche d'opération coordonnée sur l'aval du Nès (2 ouvrages concernés) et sur le gave de Pau entre Lourdes et Villelongue (5 ouvrages concernés). Son objectif est de faciliter le rétablissement

de la continuité écologique sur des portions significatives de cours d'eau en apportant un appui technique, administratif et financier (aides bonifiées de l'Agence de l'Eau) aux maîtres d'ouvrage. La démarche vient d'être lancée, le diagnostic des ouvrages est en cours avec un état des lieux de leurs impacts sur la continuité écologique.

Mme MANSANNE indique que des animations scolaires sur la loutre d'Europe ont été développées cette année. Une dizaine d'interventions en classe ont été dispensées et 170 enfants ont été sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques.

En 2015, le PLVG a délégué l'élaboration et l'animation du programme agro-environnemental et climatique à la Chambre d'Agriculture. Il vise à inciter les exploitants agricoles à s'engager dans des mesures respectueuses de l'environnement. Les mesures proposées dans ce programme concernaient principalement les prairies (entretien par fauche à pied, maintien de la richesse floristique, retard de fauche, remise en état après crues), les linéaires (entretien des haies, de la ripisylve, des fossés et rigoles) et des zones humides (ajustement de la pression de pâturage). Le bilan 2015 est satisfaisant avec 8 agriculteurs engagés pour 5 ans sur une surface totale de 35 hectares et près de 2400 mètres linéaires.

Mlle MANSANNE poursuit par l'exposé des actions prévues en 2016. Tout d'abord, les démarches présentées précédemment (opération coordonnée pour le rétablissement de la continuité écologique, animations scolaire, programme agro-environnemental et climatique) se poursuivront. Un travail sur le volet de l'amélioration de la connaissance est également prévu à travers la réalisation de trois études visant à évaluer l'impact des crues sur la biodiversité des gaves. Le suivi de la répartition de la loutre d'Europe pour étudier la recolonisation des cours d'eau par l'espèce suite aux crues sur déroulera en début d'année. La cartographie des faciès d'écoulement sera mise à jour pour mettre en évidence le potentiel d'accueil des gaves pour le saumon atlantique. De plus, la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sera actualisée afin d'établir une nouvelle base de travail pour les actions de gestion. Toutes ces données serviront également à mieux prendre en compte les incidences des travaux en rivière sur les enjeux Natura 2000 et seront mises à disposition des maîtres d'ouvrage pour les dossiers d'évaluation des incidences. Enfin, un plan de gestion des plantes invasives sur les berges et atterrissements des cours d'eau sera élaboré suivant quatre volets : suivi de la colonisation, diagnostic des zones à enjeu, priorisation des interventions, communication et formation des acteurs locaux.

## **6- CONCLUSION DU COMITE RIVIERE**

Mme CARRERE remercie l'ensemble des participants pour leur présence et participation aux débats et cède la parole à Mme MABRUT.

Mme MABRUT insiste sur l'importance des différents outils de gestion de l'eau présents sur le territoire des vallées des Gaves et l'implication des partenaires financiers pour mener à bien ces programmes. Un des objectifs du Contrat de rivière concerne la gouvernance du grand et petit cycle de l'eau avec la rationalisation de compétence et la mutualisation des moyens. L'année 2016 sera essentiellement consacrée à la mise en place de la compétence GeMAPI mais elle souligne l'importance de travailler également sur les compétences assainissement et eau potable sans attendre l'échéance de 2020. Elle précise que si l'Agence de l'Eau est plus investi dans le financement des actions du contrat de rivière que celles de protection contre les inondations, elle accompagne toutes les missions d'animation qui sont indispensables pour mener à bien les politiques de gestion de l'eau et accompagner au mieux les porteurs de projets.

Enfin, Mme REBATTU, remercie à son tour l'assemblée et les acteurs du territoire pour leur implication dans les différentes démarches. Elle rappelle que les services de l'Etat seront présents pour les accompagner mais qu'il ne faut pas oublier les effets dévastateurs des dernières crues.

Mme CARRERE clôture la séance.



**ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS***Remarque : la liste regroupe les participants aux Assises et au Comité*

NOM	PRENOM	STRUCTURE	QUALITE
ABAD	Noël	Fédération de Pêche 65	Chargé de mission
ABADIE	Joëlle	PETR Pays des Nestes	Maire de TILHOUSE
ABBADIE	Jean-Marc	Agos-Vidalos	Maire
ADAGAS	Olivier	DDT 65	
ADDA	Malik	ENSAPB	Etudiant
ADISSON	Marc	DDT 65	Natura 2000
ANGUERA	Jean	Lourdais intéressé	
ARTIGUES	Delphine	Ville de LOURDES	Ingénieur
AUBRY	Michel	Commune de CAUTERETS	Maire
AUTIGEON	Christiane	Conseil Départemental 65	
AYELA	Adeline	Conseil Départemental 65	
BAA-PUYOULLET	Christian	Commune d'ESQUIEZE SERE	Adjoint au maire
BASTIANINI	Jean-Pierre	SIMA	Président
BAUDOUIN-CLERC	Anne-Gaëlle		Préfète des Hautes-Pyrénées
BEGUE	Emmanuelle	PETR	Directrice
BENLICH	Albert	AAPPMA de Cauterets	
BERGES	Henri	Commune d'Argelès-Gazost	1er adjoint
BIALADE	Yannick	Commune d'ESTAING	Conseiller municipal
BICOCCHI	Bruno	DDCSPP 65 sport	
BILLOT	Dominique	Commune de PRECHAC	Maire
BONZOM	Michel	Communauté de Communes Batsurguère	Président
BORNUAT	Patrick	SMHMA	Président
BOURDEU	Josette	Commune de LOURDES et CC du Pays de Lourdes	Maire et Présidente
BOURNAY	Stéphanie		Architecte DSA RM
BRECHES	Olivier	CACG	
BRUSAUD	Laetitia	PETR Pays des Nestes	Directrice
BURTIN	Claudine	DDT 65	
BUTRILLE	Sandrine	Conseil Départemental 65	Chargée de mission Eau
CARRERE	Maryse	PETR	Présidente
CAILLABET	Jean-Louis	Patrimoine 65	Président
CALVET-INGLADA	Christophe	SDIS 65	Service prévision
CASANOVA	Francois-Xavier	CPIE Bigorre-Pyrénées	
CASTEROT	Jean-Claude	Commune de GEU	Maire
CAZAUBON	Jean-Louis	Conseil Régional LRMP	Vice-président
CAZAUX	Noël	AAPPMA des Pêcheurs lourdais et du Lavedan	Trésorier
CAZENAVE	Audrey	Le Petit Journal	Correspondant de presse
CAZENAVETTE	Francis	DDT 65	
CHATAIGNE	Jean-Frédéric	Commune de SASSIS	Maire
CHAUGNY	Michel	DREAL	Chef

CHERRIER	Marion	SMHMA	Animatrice cellule rivières Adour Amont
COSTE	Francis	Commune de Boo-Silhen	Maire
COUGET	André	Commune d'ASPIN	
DANJAU	Albert	ANPER-TOS	
DAURIAC	Fabien	Chambre d'Agriculture 65	Responsable pôle agronomie
DUBIE	Jeanine	Députée des Hautes-Pyrénées	
DUCOS	Jacques	Fédération de Pêche 65	Président
DUPLAN	Frédéric	Conseil Départemental 65	
ESPOUEY	Bernard	Association des pirégeurs des Pyrénées	
FAREOU	Jacki	St Hubert Lourdais	Président
FLORENCE	Jean-Pierre	Commune de CAUTERETS	
FORGUES	Henri	PETR Pays des Nestes	Président
FOURCADE	Joseph	Commune de GER	Maire
FRYSOU	Olivier	PETR	Chargé de mission inondations
GABAIL	Michel	SIVOM Pays Toy	Vice-président
GANDON	Benoît	DDT 65	Chef SEREF
GARROT	Jacques	Commune de Lugagnan	Maire
GOSSET	Dominique	PLVG	Vice-président
GRANDSIMON	Laurent	Commune de Luz-St-Sauveur	Maire
GRENOUILLET	Rose-Marie		Animatrice Natura 2000
GUERIN	Alexandre	LA DEPECHE DU MIDI	Journaliste
HAMON	Frédéric	SYMIDL	DG
HEINTZ	Claude	Elu à la CCPL	Conseiller Communautaire
ISNARD	Laure	Conseil Régional LRMP	Chargée de mission Eau et Risques
JARENO	Benoît	SMGAA	Technicien
JARRIGE	Michel	ONCFS SD65	
JOUVE	Emilien	Institution Adour	Chargé de l'étude Adour 2050
KERMARREC	Mathilde	Institution Adour	
LABORDE	Evelyne	Commune d'OMEX	Maire
LABRUE	Jean-Marc	DREAL	Inspecteur
LACOSTE	Stéphanie	CCVAG	Présidente
LAGRANGE	Pierre	AAPPMA Luz-St-Sauveur	Président
LARROUQUE	Emilie	CCI 65	Animatrice environnement
LARZABAL	Jean-Baptiste	Commune d'Arcizans-Dessus	Maire
LEFRANCOIS	Gilles	SAFER	
LISCH	Benoît	DDT 65	
MABRUT	Véronique	AEAG	Directrice
MANSANNE	Emilie	PETR	Chargée de mission Natura2000
MARTHE	José	Conseiller Départemental 65	
MASSON	Angélique	Agence de l'Eau	

MASY	Alain	SIVOM Pays Toy	Coordonateur Travaux Post crues
MIQUEU	Claude	CNE	
MOULES	Bernard	Chambre d'Agriculture 65	
MOURET	Simone	SIRTOM Argelès	
MUR	Ange	Commune de JARRET	Maire
NADAU	Pierre	Commune d'ESQUIEZE SERE	Adjoint au maire
OMISOS	Gérard	Commune de Saint-Savin	
PEDARRIBES	Joel	Commune de Sere en Lavedan	
PELIEU	Michel	Conseil Départemental 65	Président
PERALDI	Pascale	Conseil Régional LRMP	
PEREIRA	Noël	Communauté de Communes de la Vallée de St Savin	Président
PERRAUD	Virginie	ONEMA 65	Agent technique
PEYRUSQUE	Françoise	Conseil Départemental 65	
PIERRE	Elodie	Ecole d'Architecture Paris Belleville	Enseignante
PINTE	Jacques	Commune d'Arcizans Avant	Adjoint au maire
PONCET	Alain	CACG	Directeur
PORTALEZ	Cyril	DREAL	Directeur Adjoint
PORTIER	Dominique	Nature Midi-Pyrénées FNE 65	
POUBLAN	Bernard	Conseil Départemental 65	
POUEYTO	Joseph	Comité départemental de kayak 65	Président
POULOT	Michel	AAPPMA de Cauterets	Président
PRAT	Jean-Pierre	Commune de VIEY	Maire
PUJOL	Serge	SHEM	Chef de groupement
RAMBEAU	Christophe	Agence de l'Eau	Coordonateur territorial
RATIER	Audrey	AREMIP	Technicienne
RAUST	Jean-Charles	ANPER Coordination 65	
RAVELOT	Orange	PETR	Directrice adjointe
REBATTU	Isabelle	Sous-Préfecture	Sous-Préfète ARGELES-GAZOST
REGNACQ	Philippe	Observatoire de l'Eau Adour	
REGNIER	Jean-François	SHEM	Interlocuteur professionnel
REISDORFFER	Franck	ONEMA 65	Chef service départemental
REY	Laurent	Ville de LOURDES	DG
RIGALLEAU	Jean-Marc	AAPPMA des Pêcheurs lourdais et du Lavedan	Président
ROBIN RODRIGO	Chantal	Conseil Départemental 65	Vice-présidente
RODRIGUEZ	Joseph	SHC Lourdais	Secrétaire
ROLLET	Sylvain	Parc National des Pyrénées	Chargé de mission
ROST	Marie-Thérèse	Association Davantaygue	
ROUGES	Jean-Michel	Commune de PRECHAC	Adjoint au maire
ROUX	Dominique	Commune d'Argelès-Gazost	Maire
SABATIER	David	ONF 65	RTM 64 65
SADER	Paul	Commune de VIGER	Maire
SAGNARD	Jean-Luc	DDT 65	Directeur
SAINT-MARTIN	Yves	Conseil Départemental 65	

SALANOVA	Fabienne	DDT 66	Natura 2000
SANSAS	Michaël		Technicien rivière
SAUBION	Terry	Fréquence Luz	Animateur
SAZATORNIL	Hélène	PETR	Responsable service Environnement
SOUBERBIELLE	Bernard	Commune de BETPOUEY	Maire
SOROSTE LEIZA	Sylvie	CA Grand Tarbes	Ingénieur Environnement
THOVARY	Benoît	PETR Pays des Nestes	
TRAMONT	Pierre	Commune de Villelongue	Maire
TRESCAZES	Claude	Commune GAVARNIE GEDRE	Adjoint au maire
TRUONG	Monq	PETR Pays des Nestes	
VERDIER	Bernard	Conseil Départemental 65	
VERDIER	Christiane	Commune d'OMEX	conseillère municipale
VERGE	André	Commune d'Arizan-Avant	Maire
VERGEZ	Sébastien	Commune de CHEZ	Maire
VILLEMUR	André	EDF Production	Délégué Eau Environnement Adour et Gaves
VINUALES	Bruno	Ville de LOURDES	Adjoint au maire
VOS	Jean-Hughes	DDT 31	Chef de pôle
VUILLAUME	Patrice	Commune d'ESQUIEZE SERE	Maire